

Annexe A

Recommandations des spécialistes

Oaxaca, Mexique

Le 12 mai 2014

L'atelier du CCPM a débuté par un exposé principal de M. Pedro Pacheco, professeur agrégé à l'école d'architecture, d'art et de design de l'*Instituto Tecnológico de Monterrey* (Institut technologique de Monterrey) au Mexique, par lequel il a exprimé son opinion sur les programmes et les projets de construction d'habitations pour les peuples autochtones. Il a notamment déclaré que si l'on veut que ces programmes et projets soient fructueux, on doit tenir compte des préférences et des traditions locales de ces peuples, ce qui peut donner lieu à la question de savoir quels sont les matériaux locaux les plus appropriés, mais aussi quelles sont les formes architecturales traditionnelles les plus convenables. L'exposé de M. Pacheco a été suivi de quatre séances de discussion par des spécialistes invités sur les sujets suivants : 1) L'air, l'énergie et l'eau : garantir des ressources abordables de qualité supérieure dans les collectivités isolées; 2) Obstacles limitant l'accès à des maisons et à des ressources salubres et abordables dans les collectivités isolées; 3) Protection des collectivités les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques; 4) Financement des projets de construction résidentielle écologique (nouvelles constructions et rénovations) dans les collectivités isolées. Une séance de discussion, dirigée par un animateur, réunissant les spécialistes et les participants a suivi ces quatre séances. Il est possible de consulter l'ordre du jour de l'atelier, les biographies des invités et leurs exposés dans le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1209&ContentID=25749&SiteLanguageId=1>>.

Les recommandations formulées par les spécialistes énumérées ci-dessous (ainsi que celles formulées par les membres du public figurant à l'annexe B) ont été consignées par l'animateur de l'atelier, M. Julian Portilla, directeur du programme de maîtrise en médiation et en résolution de conflits au Woodbury Institute du Champlain College.

1. Obtenir le consentement de la population locale et lui formuler des conseils constituent des éléments essentiels.
2. Renforcer les capacités locales aux fins des projets de construction, de gestion et d'entretien (logement, énergie, alimentation, santé, etc.).
3. Dresser un plan de surveillance et d'évaluation afin de veiller à ce que les résultats obtenus soient ceux que l'on escomptait.
4. Favoriser un changement de comportement, mais cela doit presque impérativement se faire dans le cadre d'un processus exhaustif de sensibilisation et d'information sur la nature du problème à régler ainsi que sur les avantages que procure la solution proposée.
5. Envisager le recours aux énergies renouvelables afin de diminuer la dépendance des collectivités isolées à des combustibles plus polluants et éventuellement plus dangereux, tels que le mazout et le bois.
6. Trouver des moyens de financer la construction d'habitations pour les gens qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- a. Vivent sur une terre visée par un régime foncier non traditionnel.
 - b. Gagnent leur vie en pratiquant une activité économique parallèle.
 - c. Gèrent leur propre projet de construction d'une habitation, probablement par étapes.
7. Déployer davantage d'efforts pour préserver la diversité culturelle et les connaissances traditionnelles. Étant donné que ces connaissances et les modes de relation avec le monde sont intimement liés à la conservation de la biodiversité, il s'avère essentiel de recourir à ces connaissances pour que l'avenir soit viable.
8. Faire valoir des conceptions architecturales qui diminuent les coûts de construction tout en accroissant l'efficacité structurale et en réduisant les coûts de fonctionnement à long terme.
9. Calculer en même temps les coûts de fonctionnement et les coûts d'immobilisation afin de déterminer le « coût réel » d'une habitation.
10. Chercher à établir des partenariats avec des sociétés dont les intérêts commerciaux sont en harmonie avec l'esprit de cet atelier. Par exemple, Coca Cola a besoin d'eau saine et Cemex a besoin de vendre du ciment, et les habitations salubres et durables à un prix abordable ont autant besoin d'eau saine que de ciment.
11. Élaborer un cadre juridique pour aider les collectivités autochtones à s'adapter aux changements climatiques tout en leur donnant les moyens de décider de leur avenir.
12. Privilégier la prise de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements aux endroits où des évaluations ont permis de conclure que les risques étaient élevés à cause de ces changements et que la diversité bioculturelle y était très riche, à savoir dans les endroits où les collectivités autochtones sont les plus exposées aux effets des changements climatiques.
13. Favoriser des moyens de financement novateurs pour la construction d'habitations durables dans les milieux urbains à faible revenu.
14. Promouvoir des mécanismes financiers pour les personnes à faible revenu qui veulent rénover leur habitation en recourant à des techniques efficaces permettant d'économiser l'énergie et les ressources.
15. Soutenir l'établissement de codes du bâtiment qui haussent les normes minimales de construction écologique.
16. Présenter des exemples fructueux de projets d'habitations écologiques et efficaces pour des milieux à faible revenu dont le coût total est inférieur à celui de projets classiques.
17. Rechercher et faire valoir des exemples de mécanismes consistant à recourir à l'externalisation ouverte afin de financer des projets d'habitations écologiques et efficaces pour des milieux à faible revenu.